

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable – Impact paysager hors norme mais systématiquement minimisé par le promoteur et son bureau d'étude - Partie 1
De : patrimoine-rural-ambarnac@mail.fr
Date : 23/03/2023 18:50
Pour : pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Jean-Marie DROUHAUD, Commissaire-Enquêteur,

Après analyse du volet paysager et des photomontages réalisés par WPD et son bureau d'études ENCIS Environnement, le collectif Patrimoine Rural d'Ambarnac est totalement opposé au projet éolien de WPD sur Ambarnac pour les raisons suivantes :

- 1) La méthodologie de l'étude d'impact paysager propre à ENCIS affaiblit les impacts visuels du fait de l'utilisation d'une échelle d'enjeux asymétrique et de l'absence de respect du guide du Ministère : absence d'une cartographie de synthèse des enjeux, absence de coupes topographiques des photomontages, non-respect de la grille des enjeux du Ministère et de l'aire d'étude qui doit s'appliquer au volet paysager.
- 2) Les enjeux pour les monuments proches du site comme l'église Notre Dame d'Alloue (monument classé) sont ainsi sous-évalués
- 3) Les photomontages sont insincères car ils utilisent des subterfuges tendant à systématiquement minimiser la présence visuelle des éoliennes dans le paysage.
- 4) Une telle étude, à ce point insincère voire complaisante, traduit les conflits d'intérêts entre le promoteur WPD et son bureau d'études ENCIS Environnement que nous expliciterons dans une autre analyse.
- 5) 30 hameaux et le bourg d'Ambarnac seront victimes d'une sensation très forte d'écrasement par le parc éolien, ce qui indique une prégnance très forte du projet pour la commune d'Ambarnac et les hameaux des communes voisines.
- 6) Cette prégnance du projet dans le paysage est confirmée par un bassin visuel de plus de 18 km de rayon soit la moitié du département.
- 7) L'emplacement et la hauteur des éoliennes contribuent à maximiser cette prégnance : trois machines de 200m de hauteur sur un plateau situé à plus de 200m d'altitude.

Vous trouverez ci-joint la partie 1 de notre analyse.

Bien cordialement,
Collectif Patrimoine Rural d'Ambarnac

FreeMail powered by mail.fr

-Photo 1_impact paysager_Echelle des enjeux selon ENCIS_p26.png



-Photo+3_avis+biodiversité_SEAR_16-03-2021.png

pas il y a une haie de compensation mais un renforcement de l'existant. De même, la haie au sud-est ne trouve au milieu de zones déjà boisées ; l'efficacité de cette mesure semble limitée ;

- Mesure CM4 : La localisation de la mesure (zone humide compensatoire) est surprenante, et aucune indication sur les moyens mis en œuvre pour s'assurer de l'efficacité de cette mesure (de connexion avec la parcelle agricole n'est pas pris en compte). La restauration d'habitats semble hypothétique (peur plus de précipitations sur la partie zones humides voir l'avis SEER).
- Concernant la mesure E13, qui consiste à recouvrir de graviers les plate-formes pour ne pas rendre le site attractif pour les rapaces, est surprenant. Aucune mesure basée de ...

-Photo+2_comparaison+grilles+Ministère+et+ENCIS.png

Grille proposée par ENCIS

La grille d'ENCIS
invente le critère très faible, le
critère faible devient dès lors

— Pièces jointes —

Analyse Paysager_Partie 1_Photomontages ENCIS par PRA_VF.docx	30 octets
Photo 1 _Impact paysager_Echelle des enjeux selon ENCIS_p26.png	46,8 Ko
Photo+3_avis+biodiversité_SEAR_16-03-2021.png	46,8 Ko
Photo+2_comparaison+grilles+Ministère+et+ENCIS.png	46,8 Ko

Projet éolien de WPD sur la commune d'Ambernac : impact visuel et paysager

Introduction : l'étude paysagère proposée par le cabinet Encis est censée évaluer l'impact sur le paysage de l'implantation de 3 éoliennes de 200m de hauteur sur la commune d'Ambernac et ses environs. Elle présente la méthodologie et une analyse des impacts sur les différentes zones (zones d'implantation, zone rapprochée et zone éloignée).

1) Méthodologie utilisée par ENCIS Environnement : une échelle des enjeux insincère car non symétrique

Les critères d'évaluation des impacts paysager ne se basent pas sur une méthodologie reconnue mais sont issues du cabinet ENCIS (Photo 1, p.26 du volet paysager). Or, ces critères sont essentiels pour mesurer les impacts paysagers.

Les critères d'évaluation utilisés par ENCIS sont : « nulle / très faible / faible / modérée / forte ». Cette gradation développe les enjeux faibles et réduit les possibilités d'impacts forts.

Un bureau d'études sincère aurait utilisé la grille d'impact élaborée par le Ministère de la Transition écologique (p.23 du Guide) dont l'échelle permet de mieux équilibrer la répartition des impacts. L'échelle du Ministère est symétrique : impact nul / faible / modéré / fort / très fort. Une échelle des enjeux se doit d'être symétrique afin d'être sincère (Photo 2, comparaison grille ENCIS et grille du Ministère). Une mauvaise utilisation des niveaux d'enjeux conduisant à une sous-estimation des impacts a déjà été remarquée dans l'avis de la SEAR sur la biodiversité (Photo 3).

Celle proposée par ENCIS Environnement pour l'impact visuel et paysager tend, d'une part, à **minimiser les impacts en développant les catégories « faibles » mais aussi en utilisant un vocabulaire trompeur**. Par exemple, parmi les critères déterminant les impacts « modérés » de l'échelle d'ENCIS, on trouve « Le parc (éolien) occupe une part importante du champ de vision », « Les échelles sont en confrontation mettant en péril la lisibilité et / ou créant un effet d'écrasement ». **Une échelle sincère devrait conclure à un niveau d'enjeu fort car il y a déjà un effet d'écrasement. Or, il n'en est rien pour ENCIS, l'enjeu reste modéré. On sait très bien que l'effet d'écrasement est un impact essentiel quant au ressenti quotidien d'un projet éolien.**

ENCIS utilise sa propre grille d'évaluation



Tableau 2 : Critères d'évaluation des impacts.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET (Source : ENCIS Environnement)					
ENJEUX LIÉS AU MILIEU (cf. évaluation des enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu très faible	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort
VISIBILITÉ DU PROJET DEPUIS L'ÉLÉMENT	Aucune possibilité de voir le projet depuis l'élément	Des vues très partielles du projet sont possibles à de rares endroits, non fréquentés	Des vues partielles du projet sont identifiées, mais depuis des points de vue rares ou peu fréquentés	Une grande partie du projet est visible, depuis des points de vue fréquents	Tout le projet est visible sur une majorité du périmètre ou depuis des points de vue très reconnus
COVISIBILITÉ DU PROJET AVEC L'ÉLÉMENT	Pas de covisibilité possible	Des covisibilités sont possibles mais anecdotiques car limitées à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue peu fréquentés	Des covisibilités sont possibles depuis de nombreux points de vue fréquents	Les covisibilités sont généralisées sur le territoire et / ou depuis de nombreux points de vue très reconnus
PRÉGNANCE ET DISTANCE	Aucune prégnance	Projet se distinguant à peine	On distingue le projet, mais il n'occupe pas une part importante du champ de vision	Le parc occupe une part importante du champ de vision	Le champ de vision est presque entièrement occupé par le projet
RAPPORT D'ÉCHELLE	Les échelles du projet et des structures / éléments s'accordent parfaitement	Le projet crée une légère dissonance mais ne modifie pas la lisibilité et ne rentre pas en concurrence avec l'élément	Le projet crée une dissonance perturbant la lisibilité et / ou créant un léger effet d'écrasement	Les échelles sont en confrontation mettant en péril la lisibilité et / ou créant un effet d'écrasement	Les échelles sont complètement en désaccord avec perturbation totale de la lisibilité et / ou création d'un fort effet d'écrasement
CONCORDANCE AVEC LES STRUCTURES ET MOTIFS PAYSAGERS	Le projet est en accord avec les textures, formes et dynamiques des structures et motifs	Le projet crée une légère dissonance avec les structures et motifs	Le projet induit un déséquilibre avec les structures et motifs et introduit des éléments perturbants	Le projet modifie clairement la lisibilité des structures et motifs paysagers	Le projet dégrade la perception des structures et motifs
ACCORDANCE / PERCEPTION SOCIALE	La sémantique du projet éolien et celle de l'élément sont identiques ou s'accordent par leurs formes, dimensions, identités	L'objet éolienne marque des différences, mais dans un registre commun ou équilibré	La présence éolienne crée des dissonances mais un équilibre est possible	Le projet crée une distinction nette et une concurrence importante	Le projet éolien est en contradiction totale avec le registre de l'élément
CRITÈRE	VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE
					FORTE

Grille proposée par ENCIS

La grille d'ENCIS invente le critère très faible, le critère faible devient dès lors médian.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET (Source : ENCIS Environnement)						
ENJEUX LIÉS AU MILIEU (cf. évaluation des enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu très faible	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort	
VISIBILITÉ DU PROJET DEPUIS L'ÉLÉMENT	Aucune possibilité de voir le projet depuis l'élément	Des vues très partielles du projet sont possibles à de rares endroits, non fréquentés	Des vues partielles du projet sont identifiées, mais depuis des points de vue rares ou peu fréquentés	Une grande partie du projet est visible, depuis des points de vue fréquents	Tout le projet est visible sur une majorité du périmètre ou depuis des points de vue très reconnus	
COVISIBILITÉ DU PROJET AVEC L'ÉLÉMENT	Pas de covisibilité possible	Des covisibilités sont possibles mais anecdotiques car limitées à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue peu fréquentés	Des covisibilités sont possibles depuis de nombreux points de vue fréquents	Les covisibilités sont généralisées sur le territoire et / ou depuis de nombreux points de vue très reconnus	
PRÉGNANCE ET DISTANCE	Aucune prégnance	Projet se distinguant à peine	On distingue le projet, mais il n'occupe pas une part importante du champ de vision	Le parc occupe une part importante du champ de vision	Le champ de vision est presque entièrement occupé par le projet	
RAPPORT D'ÉCHELLE	Les échelles du projet et des structures / éléments s'accordent parfaitement	Le projet crée une légère dissonance mais ne modifie pas la lisibilité et ne rentre pas en concurrence avec l'élément	Le projet crée une dissonance perturbant la lisibilité et / ou créant un léger effet d'écrasement	Les échelles sont en confrontation mettant en péril la lisibilité et / ou créant un effet d'écrasement	Les échelles sont complètement en désaccord avec perturbation totale de la lisibilité et / ou création d'un fort effet d'écrasement	
CONCORDANCE AVEC LES STRUCTURES ET MOTIFS PAYSAGERS	Le projet est en accord avec les textures, formes et dynamiques des structures et motifs	Le projet crée une légère dissonance avec les structures et motifs	Le projet induit un déséquilibre avec les structures et motifs et introduit des éléments perturbants	Le projet modifie clairement la lisibilité des structures et motifs paysagers	Le projet dégrade la perception des structures et motifs	
ACCORDANCE / PERCEPTION SOCIALE	La sémantique du projet éolien et celle de l'élément sont identiques ou s'accordent par leurs formes, dimensions, identités	L'objet éolienne marque des différences, mais dans un registre commun ou équilibré	La présence éolienne crée des dissonances mais un équilibre est possible	Le projet crée une distinction nette et une concurrence importante	Le projet éolien est en contradiction totale avec le registre de l'élément	
CRITÈRE	VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

Niveau de l'impact	Positif	Nul	Faible	Modéré	Fort	Très fort
--------------------	---------	-----	--------	--------	------	-----------

Hierarchisation des impacts bruts et résiduels

La grille du Ministère est symétrique et graduée de façon homogène

Grille proposée dans le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - version révisée octobre 2020

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable – Impact paysager hors norme mais systématiquement minimisé par le promoteur et son bureau d'étude - Partie 1
De : patrimoine-rural-ambarnac@mail.fr
Date : 23/03/2023 18:51
Pour : pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Jean-Marie DROUHAUD, Commissaire-Enquêteur,

Après analyse du volet paysager et des photomontages réalisés par WPD et son bureau d'études ENCIS Environnement, le collectif Patrimoine Rural d'Ambarnac est totalement opposé au projet éolien de WPD sur Ambarnac pour les raisons suivantes :

- 1) La méthodologie de l'étude d'impact paysager propre à ENCIS affaiblit les impacts visuels du fait de l'utilisation d'une échelle d'enjeux asymétrique et de l'absence de respect du guide du Ministère : absence d'une cartographie de synthèse des enjeux, absence de coupes topographiques des photomontages, non-respect de la grille des enjeux du Ministère et de l'aire d'étude qui doit s'appliquer au volet paysager.
- 2) Les enjeux pour les monuments proches du site comme l'église Notre Dame d'Alloue (monument classé) sont ainsi sous-évalués
- 3) Les photomontages sont insincères car ils utilisent des subterfuges tendant à systématiquement minimiser la présence visuelle des éoliennes dans le paysage.
- 4) Une telle étude, à ce point insincère voire complaisante, traduit les conflits d'intérêts entre le promoteur WPD et son bureau d'études ENCIS Environnement que nous expliciterons dans une autre analyse.
- 5) 30 hameaux et le bourg d'Ambarnac seront victimes d'une sensation très forte d'écrasement par le parc éolien, ce qui indique une prégnance très forte du projet pour la commune d'Ambarnac et les hameaux des communes voisines.
- 6) Cette prégnance du projet dans le paysage est confirmée par un bassin visuel de plus de 18 km de rayon soit la moitié du département.
- 7) L'emplacement et la hauteur des éoliennes contribuent à maximiser cette prégnance : trois machines de 200m de hauteur sur un plateau situé à plus de 200m d'altitude.

Vous trouverez ci-joint la partie 1 de notre analyse.

Bien cordialement,
Collectif Patrimoine Rural d'Ambarnac

FreeMail powered by mail.fr

-Photo 1_impact paysager_Echelle des enjeux selon ENCIS_p26.png



-Photo+3_avis+biodiversité_SEAR_16-03-2021.png

pas il y a une haie de compensation mais un renforcement de l'existant. De même, la haie au sud-est ne trouve au milieu de zones déjà boisées ; l'efficacité de cette mesure semble limitée ;

- Mesure CM4 : La localisation de la mesure (zone humide compensatoire) est surprenante, et aucune indication sur les moyens mis en œuvre pour valider de l'efficacité de cette mesure (de connexion avec la parcelle agricole n'est pas pris en compte). La restauration d'habitats semble hypothétique (peur plus de précipitations sur la partie zones humides voir l'avis SEER).
- Concernant la mesure E13, qui consiste à recouvrir de graviers les plate-formes pour ne pas rendre le site attractif pour les rapaces, est surprenant. Aucune surface boisée de ...

-Photo+2_comparaison+grilles+Ministère+et+ENCIS.png

Grille proposée par ENCIS

La grille d'ENCIS
invente le critère très faible, le
critère faible devient dès lors

—Pièces jointes —

Analyse Paysager_Partie 1_Photomontages ENCIS par PRA_VF.docx	30 octets
Photo 1 _Impact paysager_Echelle des enjeux selon ENCIS_p26.png	46,8 Ko
Photo+3_avis+biodiversité_SEAR_16-03-2021.png	46,8 Ko
Photo+2_comparaison+grilles+Ministère+et+ENCIS.png	46,8 Ko

Projet éolien de WPD sur la commune d'Ambernac : impact visuel et paysager

Introduction : l'étude paysagère proposée par le cabinet Encis est censée évaluer l'impact sur le paysage de l'implantation de 3 éoliennes de 200m de hauteur sur la commune d'Ambernac et ses environs. Elle présente la méthodologie et une analyse des impacts sur les différentes zones (zones d'implantation, zone rapprochée et zone éloignée).

1) Méthodologie utilisée par ENCIS Environnement : une échelle des enjeux insincère car non symétrique

Les critères d'évaluation des impacts paysager ne se basent pas sur une méthodologie reconnue mais sont issues du cabinet ENCIS (Photo 1, p.26 du volet paysager). Or, ces critères sont essentiels pour mesurer les impacts paysagers.

Les critères d'évaluation utilisés par ENCIS sont : « nulle / très faible / faible / modérée / forte ». Cette gradation développe les enjeux faibles et réduit les possibilités d'impacts forts.

Un bureau d'études sincère aurait utilisé la grille d'impact élaborée par le Ministère de la Transition écologique (p.23 du Guide) dont l'échelle permet de mieux équilibrer la répartition des impacts. L'échelle du Ministère est symétrique : impact nul / faible / modéré / fort / très fort. Une échelle des enjeux se doit d'être symétrique afin d'être sincère (Photo 2, comparaison grille ENCIS et grille du Ministère). Une mauvaise utilisation des niveaux d'enjeux conduisant à une sous-estimation des impacts a déjà été remarquée dans l'avis de la SEAR sur la biodiversité (Photo 3).

Celle proposée par ENCIS Environnement pour l'impact visuel et paysager tend, d'une part, à **minimiser les impacts en développant les catégories « faibles » mais aussi en utilisant un vocabulaire trompeur**. Par exemple, parmi les critères déterminant les impacts « modérés » de l'échelle d'ENCIS, on trouve « Le parc (éolien) occupe une part importante du champ de vision », « Les échelles sont en confrontation mettant en péril la lisibilité et / ou créant un effet d'écrasement ». **Une échelle sincère devrait conclure à un niveau d'enjeu fort car il y a déjà un effet d'écrasement. Or, il n'en est rien pour ENCIS, l'enjeu reste modéré. On sait très bien que l'effet d'écrasement est un impact essentiel quant au ressenti quotidien d'un projet éolien.**

ENCIS utilise sa propre grille d'évaluation



Effet
d'écrasement dès
l'enjeu modéré

Tableau 2 : Critères d'évaluation des impacts.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET (Source : ENCIS Environnement)						
ENJEUX LIÉS AU MILIEU (cf. évaluation des enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu très faible	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort	
VISIBILITÉ DU PROJET DEPUIS L'ÉLÉMENT	Aucune possibilité de voir le projet depuis l'élément	Des vues très partielles du projet sont possibles à de rares endroits, non fréquentés	Des vues partielles du projet sont identifiées, mais depuis des points de vue rares ou peu fréquentés	Une grande partie du projet est visible, depuis des points de vue fréquentés	Tout le projet est visible sur une majorité du périmètre ou depuis des points de vue très reconnus	
COVISIBILITÉ DU PROJET AVEC L'ÉLÉMENT	Pas de covisibilité possible	Des covisibilités sont possibles mais anecdotiques car limitées à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue peu fréquentés	Des covisibilités sont possibles depuis de nombreux points de vue fréquentés	Les covisibilités sont généralisées sur le territoire et / ou depuis de nombreux points de vue très reconnus	
PRÉGNANCE ET DISTANCE	Aucune prégnance	Projet se distinguant à peine	On distingue le projet, mais il n'occupe pas une part importante du champ de vision	Le parc occupe une part importante du champ de vision	Le champ de vision est presque entièrement occupé par le projet	
RAPPORT D'ÉCHELLE	Les échelles du projet et des structures / éléments s'accordent parfaitement	Le projet crée une légère dissonance mais ne modifie pas la lisibilité et ne rentre pas en concurrence avec l'élément	Le projet crée une dissonance perturbant la lisibilité et / ou créant un léger effet d'écrasement	Les échelles sont en confrontation mettant en péril la lisibilité et / ou créant un effet d'écrasement	Les échelles sont complètement en désaccord avec perturbation totale de la lisibilité et / ou création d'un fort effet d'écrasement	
CONCORDANCE AVEC LES STRUCTURES ET MOTIFS PAYSAGERS	Le projet est en accord avec les textures, formes et dynamiques des structures et motifs	Le projet crée une légère dissonance avec les structures et motifs	Le projet induit un déséquilibre avec les structures et motifs et introduit des éléments perturbants	Le projet modifie clairement la lisibilité des structures et motifs paysagers	Le projet dégrade la perception des structures et motifs	
ACCORDANCE / PERCEPTION SOCIALE	La sémantique du projet éolien et celle de l'élément sont identiques ou s'accordent par leurs formes, dimensions, identités	L'objet éolienne marque des différences, mais dans un registre commun ou équilibré	La présence éolienne crée des dissonances mais un équilibre est possible	Le projet crée une distinction nette et une concurrence importante	Le projet éolien est en contradiction totale avec le registre de l'élément	
CRITÈRE	VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

Grille proposée par ENCIS

La grille d'ENCIS invente le critère très faible, le critère faible devient dès lors médian.

CRITÈRES D'APPRECIATION POUR L'ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET (Source : ENCIS Environnement)						
ENJEUX LIÉS AU MILIEU (cf. évaluation des enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu très faible	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort	
VISIBILITÉ DU PROJET DEPUIS L'ÉLÉMENT	Aucune possibilité de voir le projet depuis l'élément	Des vues très partielles du projet sont possibles à de rares endroits, non fréquentés	Des vues partielles du projet sont identifiées, mais depuis des points de vue rares ou peu fréquentés	Une grande partie du projet est visible, depuis des points de vue fréquents	Tout le projet est visible sur une majorité du périmètre ou depuis des points de vue très reconnus	
COVISIBILITÉ DU PROJET AVEC L'ÉLÉMENT	Pas de covisibilité possible	Des covisibilités sont possibles mais anecdotiques car limitées à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue peu fréquentés	Des covisibilités sont possibles depuis de nombreux points de vue fréquents	Les covisibilités sont généralisées sur le territoire et / ou depuis de nombreux points de vue très reconnus	
PRÉGNANCE ET DISTANCE	Aucune prégnance	Projet se distinguant à peine	On distingue le projet, mais il n'occupe pas une part importante du champ de vision	Le parc occupe une part importante du champ de vision	Le champ de vision est presque entièrement occupé par le projet	
RAPPORT D'ÉCHELLE	Les échelles du projet et des structures / éléments s'accordent parfaitement	Le projet crée une légère dissonance mais ne modifie pas la lisibilité et ne rentre pas en concurrence avec l'élément	Le projet crée une dissonance perturbant la lisibilité et / ou créant un léger effet d'écrasement	Les échelles sont en confrontation mettant en péril la lisibilité et / ou créant un effet d'écrasement	Les échelles sont complètement en désaccord avec perturbation totale de la lisibilité et / ou création d'un fort effet d'écrasement	
CONCORDANCE AVEC LES STRUCTURES ET MOTIFS PAYSAGERS	Le projet est en accord avec les textures, formes et dynamiques des structures et motifs	Le projet crée une légère dissonance avec les structures et motifs	Le projet induit un déséquilibre avec les structures et motifs et introduit des éléments perturbants	Le projet modifie clairement la lisibilité des structures et motifs paysagers	Le projet dégrade la perception des structures et motifs	
ACCORDANCE / PERCEPTION SOCIALE	La sémantique du projet éolien et celle de l'élément sont identiques ou s'accordent par leurs formes, dimensions, identités	L'objet éolienne marque des différences, mais dans un registre commun ou équilibré	La présence éolienne crée des dissonances mais un équilibre est possible	Le projet crée une distinction nette et une concurrence importante	Le projet éolien est en contradiction totale avec le registre de l'élément	
CRITÈRE	VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

Niveau de l'impact	Positif	Nul	Faible	Modéré	Fort	Très fort
--------------------	---------	-----	--------	--------	------	-----------

Hierarchisation des impacts bruts et résiduels

La grille du Ministère est symétrique et graduée de façon homogène

Grille proposée dans le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - version révisée octobre 2020

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable – Impact paysager hors norme mais systématiquement minimisé par le promoteur et son bureau d'étude – Partie 2

De : patrimoine-rural-ambarnac@mail.fr

Date : 23/03/2023 18:55

Pour : pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Jean-Marie DROUAUD, Commissaire-Enquêteur,

Vous trouverez ci-joint la partie 2 de notre analyse de l'impact visuel et paysager confirmant notre totale opposition au projet.

Bien cordialement,
Collectif Patrimoine Rural d'Ambarnac

FreeMail powered by mail.fr

—Pièces jointes :—

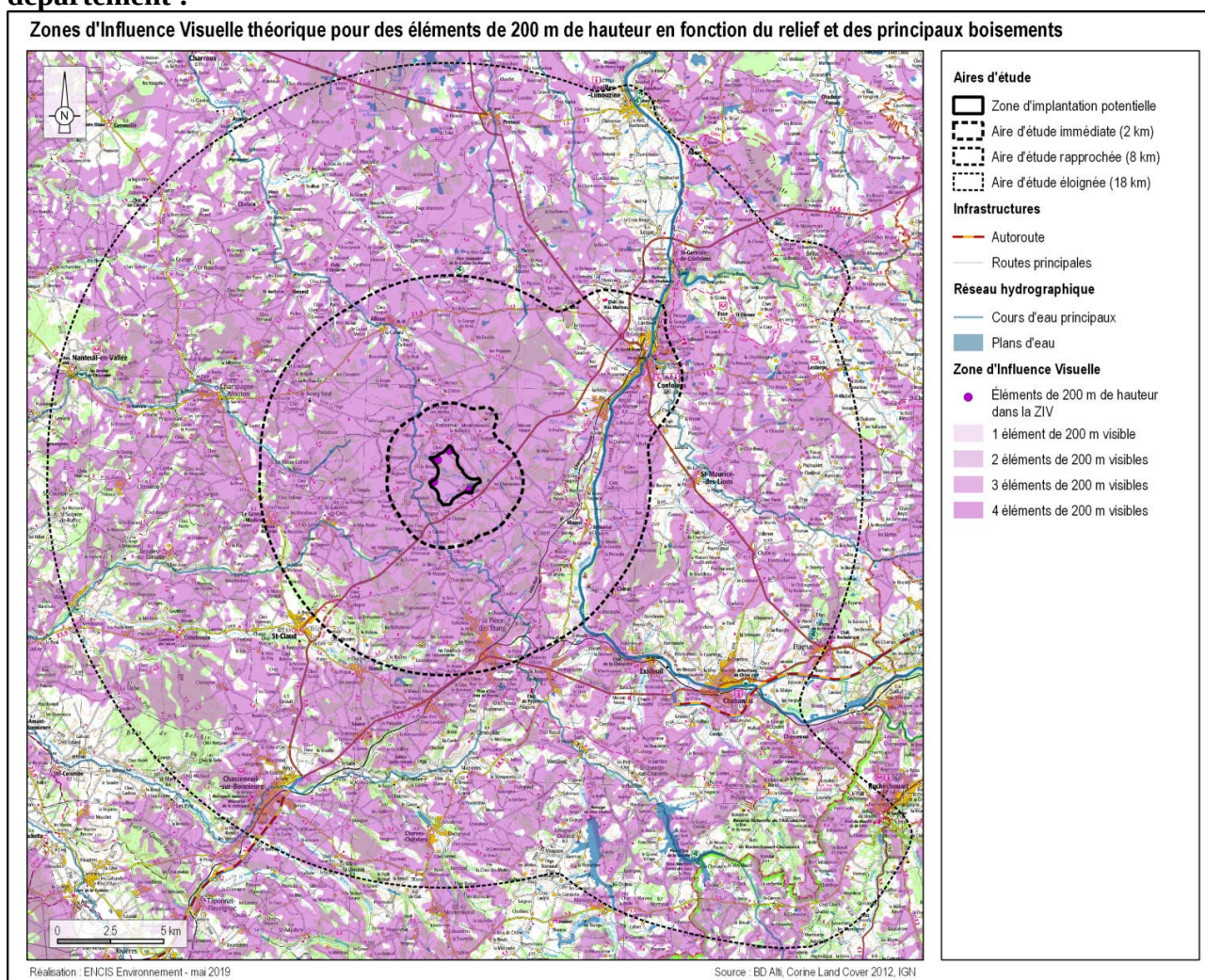
Analyse Paysager_Partie 2_Photomontages ENCIS par PRA_VF.docx

30 octets

Projet éolien de WPD sur la commune d'Ambernac : impact visuel et paysager

2) Un bassin visuel qui couvre la moitié du département de la Charente

La carte p.39 (voir ci-dessous) montre l'étendue de l'impact visuel du projet éolien de WPD. Celui-ci va dominer une grande partie du Nord Charente. **Ce projet modifie donc à grande échelle l'ensemble du paysage d'un territoire dont la surface correspondant à plus de la moitié d'un département !**



Les zones de couleur rose foncé (les seules que l'on voit sur la carte) couvrent le territoire d'où les trois éoliennes seront visibles. Le bassin visuel est EXCEPTIONNELLEMENT LARGE puisqu'il couvre un territoire sur plus de 18 km de rayon.

Les éoliennes seront visibles depuis **Chasseneuil-sur-Bonnieure, Alloue, Confolens, Saint-Maurice-des-Lions, Champagne-Mouton** et même Nanteuil-en-Vallée. De par leur implantation sur un plateau élevé, des éoliennes de 200m ont un impact très fort sur le paysage. Même les endroits en très fort contrebas par rapport au site, qui auraient dû être naturellement protégés visuellement, ne le sont pas. On pense en particulier à la vallée de la Charente. Le parc apparaît

également visible tout au long des axes routiers de grande ou faible importance : Confolens-Ruffec, Confolens-Angoulême, et même Limoges-Angoulême pourtant beaucoup plus au sud.

Ce bassin visuel est d'une ampleur exceptionnelle qui ne s'est jamais vue sur aucun autre projet éolien du territoire et s'explique par la hauteur des machines ainsi que leur position sur le plateau d'Ambernac qui les rend particulièrement visibles. Le promoteur a donc choisi le plus mauvais endroit pour placer ses éoliennes !

La photo ci-dessous (p.40 de l'étude) montre l'ampleur de l'impact visuel. **Elle est prise de Pressac situé à plus de 16,91 km du lieu d'implantation des éoliennes !**



Photographie 13 : Le bocage dense des terres froides limite les perceptions de la ZIP à sa partie haute, ici dans le secteur de Pressac.

Comme bien souvent avec les commentaires du bureau d'études, on remarque un commentaire du photomontage hors de propos. Alors qu'on se situe à presque 17 km des éoliennes et que le parc éolien est visible, ENCIS se contente de noter que les arbres, au premier plan, limitent la perception des machines.

Pour bien mesurer l'impact du bassin visuel, voici une carte mettant en perspective Pressac par rapport à Ambernac.

